



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans, commerçants et industriels : montant des pensions

Question écrite n° 69685

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos du régime de retraite des artisans et des commerçants. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit pour 2008 un objectif de retraite de base et complémentaire égal au moins à 85 % du SMIC. Il serait nécessaire que les artisans et les commerçants puissent bénéficier de dispositions de nature à leur assurer un minimum de pension qui corresponde à leur investissement professionnel. Il désire savoir quelles sont ses intentions dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69685

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2005, page 6792